

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي Université Ibn Khaldoun Tiaret جامعت ابن خلدون تيارت Institut Des Sciences Vétérinaires معهد علوم البيطرة

Direction des études et des questions liées aux étudiants مديرية الدراسات و المسائل المرتبطة بالطلبة



CE QUE DOIT SAVOIR L'ETUDIANT

Pour le bon déroulement des différents examens, il est demandé à l'ensemble des étudiants de bien respecter les points suivants :

- L'étudiant doit se présenter de préférence 15mn avant le début de l'examen en respectant l'affectation des salles et des groupes, ainsi l'accès en salle d'examen avec un retard de plus de 30 mn après la distribution des sujets est interdit.
- La présentation de la carte d'étudiant durant l'examen est obligatoire si non, de l'attestation d'inscription accompagnée de la carte nationale ou permis de conduire.
- Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen pendant la demiheure qui suit la distribution des sujets.
- L'étudiant doit obligatoirement émarger sa présence durant l'examen dans la liste de présence fournit par l'enseignant surveillant à l'intérieur de chaque salle.
- Tout étudiant doit déposer sa copie de l'examen en fin d'épreuve à l'enseignant surveillant (même si elle est blanche).
- Une fois la copie de l'examen est déposée au surveillant par l'étudiant, ce dernier n'a pas le droit d'accéder une deuxième fois à la salle.
- Pendant l'examen l'étudiant est censé de ramener ses affaires nécessaires pour passer son épreuve.
- Durant les examens les étudiants sont tenus de respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants.
- Le téléphone portable doit être éteint et déposé sur la table de l'examen, ainsi l'utilisation du kit oreillette et des puces de Bluetooth sont strictement interdits, faute de quoi l'étudiant est automatiquement exclu d'une façon définitive du module en question.
- Toute tentative de fraude ou de fraude établie (communication, copiage, écriture sur tables et murs) l'étudiant en question sera traduit en conseil de discipline.

- En cas de mauvais comportement, propos et dires incorrectes envers les enseignants surveillants et du personnel de l'institut, l'étudiant est traduit en conseil de discipline.

Les cas d'absences justifiées recevables :

- Décès d'ascendants, descendants et collatéraux; (acte de décès 03 jours d'absence permis.
- Mariage de l'intéressé(e) ; (acte de mariage 03 jours d'absence permis).
- Paternité ou maternité de l'intéressé(e); (certificat d'accouchement -03 jours d'absence permis pour le père; selon le certificat médical pour la mère).
- Hospitalisation de l'intéressé(e) ; (certificat d'hospitalisation mentionnée nombre de jours d'absence permis selon la durée d'hospitalisation).
- Maladie de l'intéressé(e); (certificat médical d'arrêt de travail mentionnée le nombre de jours d'absence permis selon la durée de l'arrêt de travail).
- Réquisitions ou convocations officielles ; (document de réquisition délivré par l'autorité compétente mentionnée nombre de jours d'absence permis selon la durée de l'activité).
- La justification d'absence doit parvenir au département concerné (déposée ou envoyée par fax, Email, ou courrier ; le cachet de la poste faisant foi) dans les 72h ouvrables qui suivent l'examen. Elle doit être visée par le chef de département qui précisera la date de dépôt et l'absence concernée.

Le directeur adjoint chargé des études

et des affaires liées aux étudiants

ملاد مساعل مله باللاد الملاد الملاد